



PRIORITÉS DE L'ESPAGNE AUX NATIONS UNIES 70^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'engagement en faveur du multilatéralisme et envers les Nations Unies est un axe essentiel de la politique extérieure de l'Espagne. Cette **solide vocation multilatérale** repose sur la conviction que seule une approche multilatérale, dans le cadre des Nations Unies, peut permettre de relever de manière efficace les défis planétaires auxquels se trouve confrontée la communauté internationale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable, ainsi que la promotion, le respect et la protection des droits de l'homme.

Depuis des décennies, l'Espagne prend une part active aux travaux des Nations Unies. Elle est aujourd'hui le **10^e contributeur mondial au budget ordinaire** de l'Organisation.

Alors que nous commémorens le **70^e anniversaire de la création de l'ONU**, l'action d'une organisation multilatérale et universelle est plus pertinente et nécessaire que jamais. L'Espagne **défend un système des Nations Unies fort et efficace, solidement appuyé sur ses trois piliers, étroitement liés entre eux : paix et sécurité, développement, droits de l'homme.** Elle s'investit dans le **processus de réforme de l'Organisation**, visant à construire une organisation plus efficace dans la réalisation de ses objectifs et plus performante quant à l'utilisation de ses ressources. L'Espagne défendra et promouvra la réaffirmation de la part des États membres de leur **engagement en faveur de la Charte**, et plus particulièrement de la **validité de son préambule et de ses buts et principes.**

Lorsque se tiendra la 70^e session de l'Assemblée générale, **l'Espagne sera assise au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), auquel elle a été élue pour la période 2015-2016.** L'action de l'Espagne au CSNU est fondée sur un programme de priorités conforme aux **priorités de l'Espagne pour la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies** exposées ci-dessous. Ces priorités sont en parfaite adéquation avec celles de l'**Union européenne (UE).**

1. PAIX ET SÉCURITÉ

- **Nous contribuerons, avec engagement et détermination, au maintien de la paix et de la sécurité internationales.** Dans le contexte actuel, marqué par un **nombre croissant de crises et de menaces simultanées** contre la paix et la sécurité internationales, ainsi que par des **conflits de plus en plus complexes**, l'Espagne, en sa qualité de membre non permanent du CSNU pour la période 2015-2016, continuera d'assumer sa **responsabilité** et de jouer un **rôle proactif** dans tous les dossiers qui seront traités par le Conseil, **en cherchant des points de convergence** et en contribuant à atteindre des consensus qui permettront d'affronter les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales avec **rapidité et efficacité.** Nous insisterons pour que les points de vue des acteurs directement concernés (États et organisations régionales) soient dûment pris en compte dans les processus décisionnels du Conseil.
- Nous continuerons de promouvoir activement la **diplomatie préventive.** Nous insisterons pour que les **causes profondes et structurelles des conflits** soient abordées comme il se doit afin de travailler à la prévention de ceux-ci et de garantir la durabilité des solutions



proposées. Nous continuerons de travailler pour renforcer la **fonction préventive** du CSNU, en vue **d'améliorer sa capacité de réponse face aux crises émergentes et aux menaces potentielles** contre la paix et la sécurité, en accordant une attention particulière aux **facteurs de risque** des conflits, de sorte que l'alerte rapide se traduise par une action rapide et efficace.

- Nous préconiserons le recours à la **médiation** en tant qu'instrument efficace de prévention et de résolution des conflits et de consolidation de la paix, sur la base de l'appropriation locale. Nous irons plus loin dans l'Initiative pour la médiation en Méditerranée, lancée par l'Espagne et le Maroc. Nous promouvoir le développement des capacités à l'échelle locale et régionale en matière de médiation, le renforcement des liens entre les capacités locales et celles des organisations régionales et internationales, la création de synergies entre les acteurs impliqués dans les actions de médiation pour favoriser l'échange des savoirs, des expériences, des bonnes pratiques et des leçons apprises, et nous encouragerons la complémentarité des efforts mis en œuvre par les différents acteurs. Nous défendons l'importance de la participation de la société civile et des femmes aux mécanismes de médiation et aux processus de consolidation de la paix.
- Nous prendrons part aux efforts visant à progresser dans la mise en œuvre effective des **trois piliers** autour desquels s'articule la **responsabilité de protéger (R2P)**, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 reconnaissant cette obligation. Nous soutiendrons les pays afin qu'ils puissent assumer la responsabilité qui leur incombe de protéger leurs populations contre les crimes atroces. Nous nous focaliserons sur les facteurs susceptibles de déclencher des crimes atroces (discrimination et persécution pour des raisons ethniques ou religieuses, extrémisme violent...) et sur les moyens que peuvent utiliser les États pour prévenir et atténuer de tels risques, en mettant l'accent sur des politiques inclusives, les droits de l'homme et le développement. Nous porterons également une attention particulière aux acteurs non étatiques, aux groupes de population vulnérables et aux menaces qui pèsent sur les filles et les femmes plus particulièrement exposées à la commission de crimes atroces. Nous garderons à l'esprit les recommandations contenues dans le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) sur la R2P.
- L'Espagne appuie l'initiative « Les droits avant tout » (« Rights Up Front ») du SGNU et intégrera progressivement dans ses analyses les mécanismes d'alerte rapide mis en place ces dernières années dans le cadre des Nations Unies (« Framework of Analysis for Atrocity Crimes » du Bureau pour la prévention du génocide et la R2P) et de l'UE (« EU Conflict Early Warning System »). Nous impulserons, aux côtés d'autres États membres de l'UE, la désignation d'un point focal de l'UE pour la R2P. Nous contribuerons aux efforts visant à limiter l'utilisation du veto au CSNU dans des situations de crimes atroces.
- En notre qualité de co-parrains de l'**Alliance des civilisations (AoC)**, nous continuerons de promouvoir cette initiative des Nations Unies et maintiendrons le contact avec le Haut Représentant pour l'AoC. Nous continuerons de soutenir la formulation et l'exécution de programmes s'inscrivant dans le cadre des quatre piliers de l'AoC (éducation, jeunesse, médias et migrations).
- Nous soutiendrons la cohérence, la synergie et la complémentarité des **révisions** des opérations de maintien de la paix, du programme « Femmes, paix et sécurité » et de l'architecture de la consolidation de la paix.
- Nous promouvoir l'efficacité des **opérations de maintien de la paix (OMP)** et des **missions politiques spéciales (MPS)**, dont le nombre et la complexité ne cessent de



croître. Nous insisterons pour que les OMP soient dotées de mandats robustes lorsque cela s'avérera nécessaire (en particulier en matière de protection de civils), adaptés au contexte, clairs, précis et réalistes, et qu'elles disposent de moyens suffisants pour remplir leurs mandats de manière efficace, dans le respect des principes d'efficience et de reddition de comptes. Nous insisterons pour que leurs effectifs reçoivent une formation appropriée, pour que l'approche de genre soit intégrée à leur travail et qu'une attention particulière soit portée aux enfants victimes de conflits. Nous insisterons pour que le plus haut intérêt soit accordé au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de la réalisation des mandats des OMP et des MPS, en tenant compte des ressources disponibles, de l'évolution des circonstances, des besoins et des enjeux sur le terrain, et pour que cette évaluation puisse faciliter la prise de décision sur le cycle de vie des missions et l'organisation de futurs déploiements. Nous appellerons à un dialogue régulier et substantiel avec les pays contributeurs de troupes et au renforcement de la collaboration avec des organisations régionales. Nous appuierons les recommandations et conclusions de la **révision des opérations de paix** de 2015 aux fins de leur application. Nous veillerons à ce que la participation espagnole aux OMP soit le plus solide possible.

- Nous prendrons part aux efforts visant à avancer dans l'application effective de la **protection des civils** et du respect du droit international humanitaire (DIH). Nous soutiendrons l'idée que le CSNU doit accorder la priorité maximale aux questions suivantes : protection des civils, y compris les groupes spécifiques (enfants, femmes, personnes âgées, personnes en situation de handicap) et protection des infrastructures médicales et du personnel médical et humanitaire ; accès humanitaire sans restriction ; reddition de comptes et lutte contre l'impunité. Nous insisterons pour que la priorité soit accordée à l'approche préventive et pour que l'alerte précoce conduise à une protection efficace. Nous insisterons également pour que la protection des civils, lorsqu'elle s'avère nécessaire, fasse partie des mandats des OMP, et afin que les tâches définies à cette fin dans lesdits mandats soient effectivement remplies, pour que les effectifs militaires reçoivent une formation en DIH et pour que les victimes bénéficient d'une prise en charge appropriée.
- Nous accorderons une attention particulière aux processus de **désarmement, démobilisation et réintégration** (DDR) et à la **réforme du secteur de la sécurité** (RSS) dans les pays fragiles et en situation post-conflit, en participant aux efforts de la communauté internationale pour aider ces pays à faire de réels progrès en matière de DDR et de RSS.
- Nous continuerons de défendre l'importance des travaux de la **Commission de consolidation de la paix** (CCP) dans les pays en situation de conflit ou post-conflit. Nous insisterons pour que la CCP occupe une place privilégiée dans l'architecture de la consolidation de la paix des Nations Unies, en gardant à l'esprit ce qui fait sa valeur ajoutée : sa composition unique, puisqu'elle assied autour d'une même table les divers acteurs impliqués ; sa connaissance du milieu ; ainsi que sa capacité à impulser l'appropriation par les acteurs locaux, à concilier les positions des divers acteurs, à maintenir son attention sur le processus, à suivre de près son évolution et à signaler les obstacles, les risques, les opportunités et les secteurs réclamant de plus grands efforts. Nous insisterons pour que les pays inscrits à l'agenda de la CCP puissent participer de manière significative à ses débats et à ses travaux, et nous apporterons notre soutien à une relation de collaboration fluide entre la CCP et le CSNU dans des pays en situation de post-conflit n'étant pas confrontés à des crises urgentes ou immédiates mais où la situation demeure fragile et instable et où persiste le risque d'un retour à la violence, en contribuant à renforcer la fonction préventive du CSNU. Nous soutiendrons les efforts visant une



application effective des recommandations et des conclusions de **la révision de l'architecture de la consolidation de la paix** des Nations Unies.

- Nous promouvons l'application effective des résolutions « **Femmes, paix et sécurité** » du CSNU, notamment les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 2106 et 2122 (2013), ainsi que celle de la **révision de haut niveau de la résolution 1325**, qui fêtera son 15^e anniversaire en octobre 2015, sous la présidence espagnole du CSNU. Nous mettrons l'accent sur le respect ou l'application effective et la reddition de comptes quant aux engagements pris, dans une approche pratique et opérationnelle. Nous défendrons une architecture institutionnelle et un leadership plus ferme des Nations Unies afin d'impulser l'application effective sur le terrain des résolutions relatives aux MPS. Nous soutiendrons la participation active des femmes aux processus de consolidation de la paix et nous appuierons la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles commises en période de conflit, en veillant à ce que la protection des victimes et des témoins soit correctement assurée. Nous veillerons à ce que le langage utilisé dans les documents des Nations Unies, en particulier ceux du CSNU, pour aborder la question des MPS soit particulièrement ferme, plus précisément en ce qui concerne les mandats des OMP et le régime des sanctions.
- Nous soutiendrons les efforts mis en œuvre par la communauté internationale et les Nations Unies pour combattre la violation des droits des **enfants dans les conflits armés**, et nous apporterons en particulier notre soutien à la campagne lancée par la Représentante spéciale du SGNU : « 2016 : Enfants, pas soldats ». Nous insisterons pour que cette question fasse partie intégrante des mandats des OMP et des MPS.
- Nous continuerons de soutenir la **Cour pénale internationale** dans sa lutte contre l'impunité des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, sur la base du principe de complémentarité avec les juridictions nationales. Nous continuerons également de promouvoir son universalité.
- Nous promouvons l'universalité et la pleine mise en œuvre du **Traité sur le commerce des armes**. Nous appuierons l'application pleine et effective de la **résolution 1540** du CSNU ainsi que les efforts de coopération internationale pour lutter contre la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs, dans le cadre du Comité 1540. Nous travaillerons à une meilleure application de cette résolution, en aidant les États qui ne l'auraient pas encore fait à présenter leur premier rapport sur l'application de la résolution et nous participerons activement à sa révision, laquelle devrait conclure en 2016. Nous ferons en sorte que la **Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP)** de 2015 soit une réussite. Nous défendrons l'universalité du TNP et l'entrée en vigueur de la Convention pour l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous prônerons l'application pleine et effective de la **résolution 2117** du CSNU sur la non-prolifération des **armes légères et de petit calibre**. Nous exercerons la présidence du **Comité 1540** et des **Comités des sanctions 1718 (République populaire et démocratique de Corée) et 1737 (Iran)** au CSNU, dans un esprit constructif, de responsabilité et de neutralité.
- Nous accorderons une attention particulière aux **nouvelles menaces** qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, telles que le **changement climatique**, les conflits liés à l'**eau** ou la **cybersécurité**. En ce qui concerne la cybersécurité, nous tiendrons compte des conclusions et des recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) sur les « développements dans le domaine de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité internationale », qui sera présenté par le SGNU lors de la 70^e session de l'Assemblée générale.



- La menace terroriste exige une coopération internationale accrue. Nous soutiendrons les efforts des Nations Unies visant à prévenir le terrorisme ainsi que les activités des Nations Unies en matière de formation et d'assistance technique pour la mise en œuvre des conventions contre le terrorisme. Nous encouragerons l'application effective des quatre piliers de la **Stratégie antiterroriste mondiale (SAM)** des Nations Unies, en insistant particulièrement sur l'analyse des conditions propices à la propagation du terrorisme et sur le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit dans la lutte contre le terrorisme. Pour combattre le terrorisme, il faut agir sur de multiples fronts, de manière efficace et dans le respect de la légalité : il est nécessaire de le délégitimer, d'agir sur les foyers de radicalisation qui favorisent son émergence, de combattre ses manifestations et de poursuivre ses auteurs afin qu'ils répondent de leurs actes devant la justice. Nous travaillerons pour que, sur la base de la SAM, les États soient à même de répondre de manière efficace à la nature changeante de la menace terroriste, à l'extrémisme violent et au défi que représentent les combattants terroristes étrangers, au sein d'organisations telles que Daesh, Boko Haram ou Al-Shabaab. Nous impulserons l'application pleine et effective des **résolutions 2170 et 2178 du CSNU**. Nous soutiendrons l'action de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, créée pour aider les États à mettre en œuvre la SAM et pour renforcer la coordination du système des Nations Unies dans ce domaine, et nous appuierons l'action du Comité contre le terrorisme des Nations Unies. Nous maintiendrons notre ferme engagement en faveur de la **reconnaissance et de la protection internationales des droits des victimes du terrorisme**.
- Nous promouvons la création d'une **Cour internationale contre le terrorisme** aux côtés de la Roumanie, pays membre co-promoteur de cette initiative, **pour que les actes de terrorisme ne restent pas impunis**.
- Nous réaffirmerons notre engagement en faveur de la coopération internationale afin de faire face aux menaces que fait peser le **crime transnational organisé** sur l'ensemble de la planète, en particulier le trafic de drogues, le trafic d'êtres humains, le trafic illégal de migrants, la contrebande d'armes et le trafic illicite de richesses naturelles. Nous soutiendrons les politiques des Nations Unies de lutte contre la **corruption** et promouvons les mécanismes d'examen de l'application dans les États de la Convention contre la corruption mis en place dans le cadre des Nations Unies. Nous défendrons le cadre juridique international en vigueur en matière de **drogues** ainsi que le rôle de la Commission des stupéfiants et celui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) sur la drogue prévue pour 2016.
- Nous continuerons de travailler de manière responsable sur le dossier de l'Afghanistan, en contribuant à ce que la résolution sur le renouvellement du mandat de la MANUA, prévue pour l'année prochaine, prenne en considération la nouvelle étape dite « Décennie de la transformation » dans laquelle le pays s'est engagé.
- Nous contribuerons aux efforts de la communauté internationale pour faire face à l'**insécurité maritime**. Nous défendrons une approche intégrale qui tienne compte des causes profondes de ce phénomène, du lien entre sécurité et développement, de la nécessité de renforcer les capacités maritimes, judiciaires et pénitentiaires et d'encourager la collaboration régionale.



2. DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nous contribuerons de manière active et constructive à l'approbation et à l'application de l'**agenda pour le développement post-2015** et à définir les **objectifs de développement durable** (ODD) dans la continuité du processus engagé avec la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour ce faire, nous mènerons une réflexion profonde sur les leçons tirées des OMD et sur les défis qui restent à relever. Nous défendrons le concept d'éradication de la pauvreté, les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), une approche humaine fondée sur les droits, la garantie de règles élémentaires de vie, de justice, d'équité, d'égalité, de gouvernance démocratique et d'état de droit, l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres, les droits des personnes en situation de handicap, ainsi que l'interdépendance entre la paix, la stabilité et le développement, qui se renforcent mutuellement, et son corollaire, l'impossibilité de parvenir à un développement durable dans des conditions de fragilité, de violence et de conflit armé.
- Dans le cadre de l'agenda post-2015, nous insisterons sur l'importance des **mécanismes de suivi des progrès réalisés**, sur la base d'une interaction constructive et positive avec l'ensemble des États membres des Nations Unies.
- Nous suivons les travaux du **Forum politique de haut niveau pour le développement durable**, qui, fort de son leadership politique et de ses recommandations, est appelé à jouer un rôle primordial dans l'application, le suivi et l'évaluation de l'agenda post-2015. Dans le cadre de ce forum, nous contribuerons à créer des synergies entre les trois dimensions du développement durable.
- Nous promouvons l'application des principes d'**efficacité** de la coopération au développement adoptés lors des forums de haut niveau de **Paris, Accra et Busan**, et de la **première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement**, tenue à Mexico en avril 2014.
- Nous contribuerons aux efforts visant à établir les conditions pour que la **COP 21 de Paris**, qui se tiendra en **décembre prochain**, adopte, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un protocole mondial juridiquement contraignant, ambitieux, requérant de la part de tous les pays un engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et contenant des règles précises et fermes ; un protocole dynamique, juste, capable de s'adapter aux changements de circonstances et qui tienne compte du **principe des « responsabilités communes mais différenciées, en fonction des capacités respectives des États »**, et plus particulièrement des besoins des plus vulnérables, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. Il devra également prévoir des mesures d'adaptation, ainsi que les moyens de mise en œuvre appropriés, y compris les voies de financement. En somme, un protocole en phase avec l'objectif poursuivi qui est de limiter l'augmentation de la température **d'ici la fin de ce siècle à 2°C maximum**, par rapport aux niveaux préindustriels. Nous préconiserons la cohérence et les synergies entre les négociations relatives au climat et celles relatives à l'agenda post-2015. Nous veillerons à ce que les défis que le changement climatique pose en termes d'éradication de la pauvreté et de développement durable soient inscrits à l'agenda.
- Nous insisterons pour qu'une attention particulière soit portée aux menaces qui pèsent sur les **pays les moins avancés**, en particulier les pays enclavés, **les pays fragiles, les petits États insulaires en développement** et les **pays à revenu intermédiaire**, qui concentrent 70% de la population mondiale vivant en situation de pauvreté.



- Nous promovons une approche commune et intégrale sur la question du **financement du développement** pour l'après-2015, en tenant compte du rôle des différentes sources de financement, y compris l'aide publique au développement (APD) et d'autres sources innovantes. Nous participerons activement au processus d'application et de suivi des conclusions de la 3^e Conférence sur le financement du développement et veillerons à la bonne coordination avec le processus d'application de l'agenda de l'après-2015.
- Nous accorderons une attention particulière aux initiatives dans le domaine de l'**agriculture durable**, de la **sécurité alimentaire et nutritionnelle**, et de l'**énergie**, notamment à l'initiative « Énergie durable pour tous », lancée en 2011 par le SGNU.
- Nous partagerons avec d'autres acteurs l'expérience et les enseignements que l'Espagne a acquis en matière de gestion efficiente et durable de l'**eau**, comme nous le faisons dans le cadre de l'initiative conjointe avec l'Algérie sur la Stratégie pour l'eau en Méditerranée occidentale, dans le cadre du Fonds de coopération pour l'eau et l'assainissement en Amérique latine et aux Caraïbes créé par la coopération espagnole ou encore, de la Conférence des directeurs ibéro-américains de l'eau. L'Espagne possède également une vaste expérience en matière de **coopération transfrontalière** dans le domaine de l'eau et, en particulier, de la gestion de bassins partagés, notamment avec le Portugal, pays avec lequel l'Espagne a signé la Convention d'Albufeira, qui constitue un exemple de coopération pour la planification et l'utilisation de ressources partagées dans un contexte de stress hydrique et qui pourrait permettre, en outre, le développement d'activités stratégiques liées à l'eau, telles que l'irrigation, l'exploitation hydroélectrique, l'usage récréatif (navigation) ou la prestation des services environnementaux des cours d'eau. Nous impulserons également les plans d'action opérationnels, la mise en œuvre de projets concrets et l'exploration de voies de financement. Nous encouragerons la formation et le perfectionnement d'experts, les visites techniques en Espagne et la contribution des entreprises espagnoles, dont le potentiel est considérable, aux initiatives des gouvernements dans les domaines de l'ingénierie ou du dessalement.
- Nous suivrons de près les résolutions présentées par l'AGNU en matière de **lutte contre la désertification, protection des forêts, croissance durable, gestion durable des ressources marines et des océans**.
- Nous continuerons d'intensifier les relations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU-Femmes, UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), dans le cadre des partenariats stratégiques correspondants, ainsi qu'avec ONU-Habitat. Afin d'accompagner les pays qui amorcent leur transition des OMD vers les ODD, nous impulserons la mise en place d'un nouveau Fonds Espagne-PNUD, dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du Fonds Espagne-PNUD pour la réalisation des OMD.

3. DROITS DE L'HOMME

- Nous maintiendrons un **engagement ferme** en faveur d'un **système multilatéral des droits de l'homme, solide et efficace**, de la **promotion** et de la **protection du caractère universel, indivisible, indissociable, interdépendant et complémentaire de tous les droits humains**.
- Dans cet esprit, nous avons présenté la **candidature de l'Espagne au Conseil des droits de l'homme** pour la période **2018-2020**, dans l'objectif de contribuer à la promotion et à la protection des droits humains dans le monde.



- Nous respecterons nos obligations internationales en matière de droits de l'homme et nous encouragerons et aiderons d'autres pays à respecter les leurs, dans le cadre des instruments créés à cette fin (rapports à l'intention des organes des traités des droits de l'homme, procédures spéciales, examen périodique universel, mécanismes régionaux...). Nous continuerons d'œuvrer au renforcement des organes de suivi des traités des droits de l'homme, afin qu'ils puissent répondre de manière rapide et efficace aux enjeux qu'implique la multiplication des ratifications et des rapports.
- Nous continuerons d'appuyer les **défenseurs des droits de l'homme** dans le monde entier, conformément aux objectifs de l'UE.
- Nous continuerons de défendre l'**abolition de la peine de mort**, en travaillant avec des pays du monde entier en faveur d'un **moratoire universel sur la peine capitale**.
- Nous continuerons d'impulser la pleine jouissance et le plein exercice des droits en faveur **des filles et des femmes**, dans des conditions d'**égalité et de non-discrimination sexiste**, y compris les droits à la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la **lutte contre toutes les formes de violence** contre les filles et les femmes (notamment les meurtres sexistes, les mutilations génitales, les mariages forcés et précoces et les violences sexuelles en période de conflit).
- Nous continuerons d'impulser la pleine jouissance et le plein exercice des droits en faveur des **personnes gays, lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)** et l'élimination de toute forme de discrimination et de violence à leur encontre.
- Nous promouvons la réalisation des droits des **personnes en situation de handicap**.
- Nous appuierons la réalisation de tous les droits économiques, sociaux et culturels, et plus particulièrement du **droit à l'eau potable et à l'assainissement**. Lorsque celui-ci aura obtenu la reconnaissance internationale, nous promouvons, aux côtés de l'Allemagne, une nouvelle résolution qui renforce le contenu de ces droits et établisse un lien avec les objectifs de développement de l'après-2015.
- Nous promouvons l'application effective des principes directeurs des Nations Unies sur la relation **entreprises-droits de l'homme**. Le réseau espagnol du Pacte mondial des Nations Unies est, avec plus de 2 500 entreprises signataires, le plus vaste de la planète.
- Nous continuerons de promouvoir le respect et la protection universelle de la **liberté d'expression, de religion et de conscience, d'association, de réunion et de manifestation**. Nous continuerons de soutenir les efforts visant à lutter contre la **torture** et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants. Nous œuvrerons à la réalisation des droits de l'**enfance**. Nous impulserons la réalisation des droits des **peuples indigènes**. Nous promouvons l'**élimination de toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance**, en mettant l'accent sur le suivi du processus de Durban. Nous encouragerons la tolérance religieuse et l'entente entre les cultures.

4. ACTION HUMANITAIRE

- Nous suivrons de près les travaux des principaux organes des Nations Unies en matière d'**action humanitaire**. Nous participerons de manière proactive aux débats sur les résolutions à caractère humanitaire qui pourraient surgir aux Nations Unies (déplacés internes, réfugiés, sécurité du personnel humanitaire, accès humanitaire et lutte contre



l'impunité des responsables de violations du droit international humanitaire), en particulier concernant la situation en Syrie.

- Nous continuerons de soutenir les efforts visant à **améliorer la coordination entre les différents acteurs humanitaires**, en renforçant le rôle de leadership des Nations Unies en matière de coordination et de prestation de l'aide humanitaire, et à avancer dans le **respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des réfugiés**. Nous soutiendrons le travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et du Comité permanent inter-organisations de l'ONU. Nous participerons aux préparatifs du Sommet mondial humanitaire de 2016, en défendant le rôle prépondérant que doit jouer la société civile.
- Nous insisterons pour qu'une attention suffisante soit prêtée aux **vulnérabilités chroniques et structurelles des populations affectées par des catastrophes humanitaires**, au **renforcement des liens entre actions humanitaires et actions de développement** ainsi qu'au **renforcement**, à moyen et long terme, **de la résilience** des populations victimes de telles catastrophes.

5. RÉFORME DES NATIONS UNIES

- Nous prendrons une part active et constructive dans le processus de réforme des Nations Unies, y compris de la réforme intégrale du CSNU, pour que cette organisation soit plus efficace dans la réalisation de ses objectifs et plus efficiente quant à l'utilisation de ses ressources. Nous travaillerons au renforcement du Conseil économique et social (ECOSOC), en appliquant de façon effective la résolution 68/1 de l'AGNU ; aux préparatifs de la nouvelle résolution sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies prévue pour 2016 et appelée à remplacer la résolution 67/226 actuellement en vigueur ; au réexamen des activités de développement de l'ONU sur le terrain en vue d'améliorer la cohérence, la coordination, l'efficacité et l'efficience de ces activités.
- Nous soutiendrons les efforts visant à **revitaliser l'Assemblée générale**, en améliorant ses méthodes de travail afin d'optimiser son efficacité.
- Nous insisterons pour que la **réforme du CSNU** se fasse par le biais d'un **accord soutenu par une vaste majorité d'États** de manière à renforcer la légitimité et l'efficacité de cet important organe dans l'exercice de son mandat, qui n'est autre que de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous préconiserons également une réforme **intégrale** du CSNU qui permette de répondre aux cinq questions qui sous-tendent la réforme : catégories des membres, droit de veto, représentation régionale, taille et méthodes de travail, relations entre CSNU et AGNU.
- À cet égard, nous plaiderons en faveur d'un **CSNU plus représentatif, équilibré et accessible**, moyennant une **augmentation du nombre de membres non permanents**, avec une répartition géographique plus équitable, la possibilité de réélection et de **mandats de longue durée** ; un CSNU **responsable**, qui préserve le principe de **reddition de comptes** par le biais d'**élections périodiques** ; un CSNU **efficace**, en **limitant le droit de veto** des membres permanents ; et un CSNU **transparent**, moyennant la révision de ses méthodes de travail et une relation plus étroite avec l'AGNU, dans un esprit de collaboration et de reddition de compte, de sorte que les actions du CSNU bénéficient d'une légitimité et d'un soutien accrus.



- Nous préconiserons un **dialogue et une interaction renforcés entre le CSNU et la société civile**, à partir des instruments existants, ainsi qu'une **meilleure coordination du CSNU avec les organisations régionales**, en particulier avec celles dotées d'organes équivalents (UE et UA).

6. DIVERS

- Nous défendrons le **principe du multilinguisme** au sein des Nations Unies, en tant qu'expression de son caractère universel, afin de favoriser la communication et la tolérance entre les peuples et d'assurer une participation plus large et effective de tous aux travaux de l'Organisation.
- Nous participerons de manière active et constructive aux travaux de la Cinquième Commission de l'AGNU afin d'obtenir un large consensus sur le **budget de l'organisation**, en soulignant l'importance de préserver les principes d'efficacité, d'efficience, de responsabilité, de transparence, de reddition de comptes et de **viabilité financière et budgétaire du système des Nations Unies**.
- Nous soutiendrons les efforts de la communauté internationale visant à préserver l'**intégrité territoriale des États** et à défendre la **viabilité d'États multiethniques et pluriethniques**.
- Concernant **Gibraltar**, nous continuerons de travailler pour parvenir à l'application pleine et effective de la doctrine de l'AGNU, qui établit, sans ambiguïté, que la situation coloniale de Gibraltar est incompatible avec la résolution 1514 de 1960 sur le droit à la libre détermination ; que le principe qui doit régir le processus de décolonisation de Gibraltar est celui de la restitution de l'intégrité territoriale de l'Espagne ; que cette question ne peut être résolue que par des négociations bilatérales entre l'Espagne et le Royaume-Uni, en tenant compte des intérêts, et non des désirs, de la population de la colonie ; que seules les Nations Unies peuvent établir à quel moment s'achèvera le processus de décolonisation, Gibraltar continuant de figurer sur la liste des territoires non autonomes des Nations Unies jusqu'à cette date.
- Nous intensifierons nos efforts pour assurer à l'Espagne une **présence appropriée au sein des organes, commissions, comités et conseils d'administration du système des Nations Unies** et augmenter la présence d'Espagnols à des postes de direction au sein du secrétariat et dans l'ensemble du système.
- Nous accorderons une attention particulière à la **communication** avec les États membres et avec la société espagnole, dans le but de faire connaître et de mettre en valeur le travail réalisé par les Nations Unies, ainsi que celui de l'Espagne au sein de l'organisation, en particulier en sa qualité de membre non permanent du CSNU pour la période 2015-2016 et de contributeur majeur au système des Nations Unies.
- Nous augmenterons notre présence dans les forums et les débats organisés par les Nations Unies sur le **sport**, comme facteur de paix et de réduction de l'exclusion ; sur le **tourisme durable**, comme facteur essentiel pour la promotion du vivre-ensemble, de la connaissance mutuelle et de l'amitié entre les peuples ; et sur la **responsabilité sociétale des entreprises** comme vecteur de bénéfices sur la base d'une gestion responsable s'appuyant sur la bonne gouvernance, la gestion environnementale et les actions de développement social, autant de domaines dans lesquels notre pays et nos entreprises sont considérés comme des références mondiales, selon les indices internationaux les plus prestigieux.